

**Décision n° P 2021 – 33 en date du 22 mars 2021  
portant délégation de signature du président du directoire dans le cadre  
du programme « Mémoires du Grand Paris Express »**

**Le président du directoire de la Société du Grand Paris,**

**Vu** la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

**Vu** le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 18,

**Vu** le décret du 17 mars 2021 portant nomination à compter du 22 mars 2021 de M. Jean-François MONTEILS en tant que membre et président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris ;

**Vu** la décision n° D 2020-25 du 27 novembre 2020 portant organisation de la Société du Grand Paris,

Considérant que dans le cadre du programme « Mémoires du Grand Paris Express » initié par la Société du Grand Paris, dont l'objet est d'explorer les origines du Grand Paris Express et de la Société du Grand Paris, des témoignages oraux sont enregistrés et filmés pour être conservés dans le fonds d'archives de la Société du Grand Paris,

Considérant que des contrats de cession des droits d'exploitation sur ces témoignages oraux sont signés entre la Société du Grand Paris et les témoins,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Sylvain POLLET, directeur des relations territoriales, à l'effet de signer, au nom du président par intérim du directoire, les contrats de cession des droits d'exploitation sur des témoignages oraux conclus avec les témoins.

**Article 2**

La décision P2021-02 du 1<sup>er</sup> février 2021 est abrogée.

### Article 3

La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis

22 MARS 2021



Jean-François MONTEILS